

Obtenir le remboursement de son compte courant d'associé



1

LE REMBOURSEMENT PEUT ÊTRE DEMANDÉ À TOUT MOMENT



AUCUNE PRESCRIPTION
N'EST À CRAINDRE



REMBOURSEMENT POSSIBLE
MÊME SI LA SAS EST EN PROCÉDURE
DE SAUVEGARDE

TOUTEFOIS, SI LA DEMANDE
DE REMBOURSEMENT N'A PAS D'EFFET,
IL FAUT SAISIR LA JUSTICE DANS LES 5 ANS

2

DEUX CAS DE REMBOURSEMENT IMPOSSIBLE

UNE CONVENTION
DE BLOCAGE A ÉTÉ SIGNÉE
PAR TOUS LES ASSOCIÉS

LA SAS A ÉTÉ MISE
EN REDRESSEMENT OU
LIQUIDATION JUDICIAIRE

3

UN ÉCUEIL POUR LE DIRIGEANT ASSOCIÉ

SITUATION : LE DIRIGEANT SE FAIT REMBOURSER SON COMPTE COURANT
D'ASSOCIÉ PEU DE TEMPS AVANT LE REDRESSEMENT OU LA LIQUIDATION

1^{ER} RISQUE

LE DIRIGEANT PEUT DEVOIR
REVERSER LA SOMME PERÇUE

2^E RISQUE

LE DIRIGEANT PEUT ÊTRE
CONDAMNÉ À UNE LOURDE
SANCTION PÉCUNIAIRE
POUR FAUTE DE GESTION

